



Procès-verbal du COSP/COPIL
Salle du Conseil le lundi 17 octobre 2022
Sous la présidence du Doyen Xavier LATOUR

Étaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUJAL, M. LATINA, L. ANTONINI COCHIN, O. VERNIER, T. MARTEU, A. MILLET DEVALLE, P. LUPPI, S. BRICCA, G-C GIORGINI, J-C MARTIN, M. TELLER, C. VALLAR, F. CROUZATIER-DURAND, C. PINA, H. GOUDINEAU, B. THERACHE, R. CHABBERT.

Avaient donné procuration : M. OUAKNINE, J. S. BERGÉ, M.O DIEMER, G. LERAY, M. BASSI

Étaient absents non représentés : A. TRESCASES, E. WALLISER, Y. STRICKLER, P. TÜRK, M. MEZAGUER, K. DEHARBE, L. PINEAU, U. MAYRHOFER, M. GUERRINI, F. GHELFI, G. GOIRAN, F. BELLONE, J. DEBACKER, Y. RUMPALA, Y. BRAHMI, L. CORRADI, A. SARADJIAN, G. MASSE.

Étaient présents à titre consultatif : L. REDFERN, Coordinatrice section langue, C. GAILHBAUD, Responsable double Licence franco-allemande, S. SAADI, Responsable service du personnel, E. COUET, Responsable service financier, C. BRULEY, Responsable pôle LASHS du SCD et de la BU Trotabas, V. ODDO, Responsable du service DRI, A. LÉZÉ, Assistante du Doyen.

Début de séance à 14h00

1) Informations de l'équipe décanale

- Le prochain COSP/COPIL aura lieu le jeudi 17 novembre à 14h.

- Nous avons deux sièges à pourvoir lors des prochaines élections COSP/COPIL. Les candidats sont Julie TRIBOLO pour le LADIE et Jean-Raphaël DEMARCHI pour le CERDP. Ces élections se dérouleront par vote électronique le 16 et 17 novembre.

- Le CAC a accepté la création de la Licence bilingue droit anglais-droit français, cette formation sera mise sur Parcoursup pour la rentrée prochaine.

- L'évaluation par le HCERES approche. Le 2 décembre, un premier document doit être complété recensant les formations modifiées ou non. Le 6 février, le HCERES fera un retour sur notre autoévaluation. Le 10 mars, le Haut Conseil enverra les documents pour les nouvelles maquettes suivi d'une audition le 23 mai sur les projets de formations. Toutes les nouvelles maquettes devront être validées par sécurité avant fin juin 2023.

Nous allons devoir suspendre des formations autofinancées déficitaires (DU et masters en apprentissage) dès la rentrée prochaine. Un bilan sera réalisé avec les responsables de formation avant un prochain vote au COSP/COPIL du 17 novembre.

Des Masters ont développé la présence d'un public en distanciel et en présentiel. Un référencement des heures doit être fait et l'utilisation des outils en distanciel tels qu'UCA Online et Moodle doit être cadré.

- Les travaux commencent officiellement à la BU aujourd'hui. A partir de lundi prochain, le parking étudiant devant la BU sera inaccessible. Les travaux dans l'extension sont toujours prévus pour le 26 octobre.

2) Services et fonctionnement de la BU provisoire.

Prise de parole de Madame BRULEY Caroline, Responsable pôle LASHS du SCD et de la BU Trotabas

La BU a fermé ses portes le 23 septembre et le 26 septembre la BU provisoire à ouvert dans les locaux de la Villa Passiflores. Nous ne pouvons malheureusement pas accueillir les étudiants qui souhaitent rester travailler car les locaux sont trop petits. Cependant, ils ont accès à des collections, 6000 documents sont accessibles pour la plupart au sous-sol de la Villa. La demande se fait directement à la BU provisoire de la Villa Passiflores ou sur le catalogue des BU.

Le prêt entre bibliothèque est gratuit toute l'année.

Une salle de lecture es ouverte au CROUS sur des horaires restreints mais lorsque les travaux d'aménagement et d'éclairage de la grande pièce du sous-sol seront terminés, les locaux seront ouverts toute la journée. En attendant, 2 salles de lectures sont disponibles dans l'extension.

3) Nouveau régime d'intéressement des personnels : Cadrage et attributions individuelles

Prise de parole du Doyen

La méthode d'attribution a consisté en plusieurs temps de concertation et dans une transparence totale. Dans un premier temps, un sondage auprès des chefs de service a été organisé afin d'identifier les bénéficiaires selon leur engagement. Ensuite, une réunion de concertation a eu lieu la semaine dernière entre l'équipe décanale, le Directeur administratif, et les chefs de service.

Nous vous présentons aujourd'hui, dans un troisième temps, le cadrage général ainsi que les attributions individualisées.

Cette année nous avoisinons 30 000 euros de primes à distribuer pour les BIATTS. Cette somme s'explique pour partie, par les prélèvements sur les diplômes rapportant des ressources propres. La hausse est aussi possible grâce aux responsables de formation qui ont accepté de mutualiser une partie des ressources pour alimenter ce fonds de solidarité. Nous espérons stabiliser ou augmenter les fonds propres grâce aux formations à l'avenir.

- Présentation du cadrage des axes 2 et 3 par Hubert GOUDINEAU, Directeur administratif (cf Powerpoint).

Prise de parole de Jean-Christophe MARTIN, Directeur de l'IDPD

Les responsables des DU sont malheureusement pénalisés si leur formation est déficitaire ou ne génère pas de ressources propres.

Il est répondu que l'équilibre financier des DU doit être élaboré en incluant l'équivalent des 12 heures complémentaires (soit 497€) correspondant au travail de coordination. Ce montant est désormais considéré comme une prime d'intéressement.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage apporte cette modification concernant les DU au cadrage de l'axe 3 et acceptent à la majorité (2 abstentions), les cadrages axe 2 et axe 3 du régime d'intéressement des personnels.

- Présentation des attributions individuelles des primes d'intéressement pour le personnel BIATSS par Hubert GOUDINEAU, Directeur administratif.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage acceptent à l'unanimité, les propositions d'attribution individuelles des primes d'intéressement des personnels BIATTS.

- **Présentation des attributions individuelles des primes d'intéressement pour les enseignants-chercheurs par Hubert GOUDINEAU, Directeur administratif.**

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage (en formation restreinte) acceptent à l'unanimité, les propositions d'attribution individuelles des primes d'intéressement des enseignants-chercheurs.

4) Renouvellement de la convention avec Sarrebruck pour la double Licence franco-allemande et désignation de la nouvelle responsable de la double Licence franco-allemande, Madame Christine GAIHLBAUD.

Prise de parole du Doyen

*Nous avons ajouté une clause afin que les départs des étudiants de Licence 3 dans une autre Université que UCA passent obligatoirement par l'autorisation de Sarrebruck et de notre Faculté.
Dans l'ancienne convention, 2 enseignements en allemand étaient prévus ; nous avons réduit la formation à un enseignement.*

Nous devons officialiser le remplacement de Grégoire LERAY et la reprise de la direction de la Licence Franco-allemande par Christine GAIHLBAUD.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage acceptent à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec Sarrebruck pour la double Licence franco-allemande et la désignation de la nouvelle responsable de la double Licence franco-allemande.

5) Présentation de la MET et mobilité des personnels.

Prise de parole de Madame Virginie ODDO, Responsable de service DRI

Présentation cf Powerpoint «DDIE Présentation mobilité staff septembre 2022»

La séance est levée à 15h25

Doyen Xavier LATOUR
Le Doyen,

Xavier LATOUR

